CASTELCULIER COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

14 PRESENTS: M. GRIMA, Mme BARTHE, MM. CAZÉ, BONNET, Mme BATTISTUZZI,

MM. LARROUMET, DAVIGHI, BRULE, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes

PRADAL, CASTAGNE, MM. DOULUT, SABATINO

Mme JUTTAUD pouvoir donné à Mme BARTHE

Mme DELPECH pouvoir donné à M. CAZE

Mme BEDIN pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI

Mme GUTIERREZ pouvoir donné à Mme CASTAGNE

1 ABSENT : Mme CAVAL, excusée

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 16 mars 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire introduit le débat sur le Budget Primitif (BP) 2016 en rappelant que la Commune de CASTELCULIER a intégré l'Agglomération d'AGEN (AA) depuis le 1^{er} janvier 2016 et qu'il a fallu construire le BP 2016 en tenant compte des charges et recettes transférées à l'AA. De plus, il souhaite souligner que la Commune de CASTELCULIER n'impactera pas les ménages castelfondais (neutralité financière) en terme d'imposition du fait de son adhésion à l'AA.

Monsieur le Maire et Joël BONNET, Adjoint en charge des finances, présentent le BP 2016.

Suite à cette présentation, le Maire met en évidence 4 points :

- La Commune de CASTELCULIER continue à se désendetter,
- Davantage de services sont présents sur la Commune : transport urbain, police municipale...,
- La pression fiscale reste stable, pas d'augmentation d'impôts pour les ménages castelfondais.
- La Commune autofinance ses investissements et prête une attention particulière à l'entretien et la mise aux normes des bâtiments communaux malgré la baisse des dotations de l'Etat.

28 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

A l'unanimité, le C.M. décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, comme suit :

	Taux %	<u>Produit</u>
. Taxe d'habitation	10.56	291 245 €
. Taxe foncière bâti	21.34	624 622 €
. Taxe foncière non bâti	51.83	27 677 €

29 - SUBVENTIONS 2016 VOTEES AU BUDGET PRIMITIF 2016

- ADMR PUYMIROL	2 500 €
- AEROBIC DE L'AGENAIS	 150 €
- ATOUT CASTELFONDAIS	150 €
- AU FIL DES SEOUNES ASSOCIATION	 150 €
- BASKET A.G.S	 17 600 €
- CATM-ALPG Comité Syndical	 150 €
- CLUB AUTOMOBILES ANCIENNES	 150 €
- CLUB DU 3 ^{ème} AGE	300 €
- COMITE DE JUMELAGE	 1 500 €
- COMITE DES FETES	10 000 €
- COMITE ŒUVRES SOCIALES	 7 857 €
- COOP. SCOLAIRE MATERNELLE	700 €
- COOP. SCOLAIRE PRIMAIRE	3 500 €
- CREATION LOISIRS CASTELCULIER	1 000 €
- CRECHE SUCRE D'ORGE	45 000 €
- CSA 48 ^{ème} RT CLUB SPORTIF	150 €
- ECLIPSIE ENSEMBLE VOCAL	150 €
- FNACA CANTON PUYMIROL	150 €
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €
- INTENDANT UNIVERSITAIRE	200 €
- L'HEUREUX TOUR	150 €
- LES BLOUSES ROSES	150 €
- PETANQUE AGS	850 €
- PHOENIX COUNTRY CASTELCULIER	150 €
- PREVENTION ROUTIERE ASSOCIATION	100 €
- PUYMIROL SPORT NATURE ORIENTATION	500 €
- RADIO BULLE	150 €
- LA RANDO CASTELFONDAISE	150 €
- RESTAURANTS DU CŒUR	150 €
- SI CAST. M'ETAIT CONTE	150 €
- SOCIETE DE CHASSE	150 €
- TENNIS A.G.S	6 700 €
30 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016	
Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le C.M. approuve le b	oudget primitif 2016
de la Commune.	J 1
	3 327 953 €
. Section d'investissement (équilibre dépenses/recettes)	1 087 387 €
31 - 32 - VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2016	

31 - 32 - VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2016

A l'unanimité, le C.M. approuve :

Budget annexe atelier-relais	
. Section de fonctionnement	52 206 €
Section d'investissement	66 691 €

Budget annexe scénovision	
. Section de fonctionnement	125 329 €
Section d'investissement	38 700 €

33 - AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT - SDEE 47

A l'unanimité, le C.M. décide de fixer la durée d'amortissement à un an, de la subvention d'équipement (fonds de concours) SDEE 47. L'amortissement se fera l'année N+1.

34 – SYNDICAT MIXTE DE VOIRIES AGEN CENTRE CONTRIBUTION COMMUNALE 2016

A l'unanimité, le C.M. décide que la contribution totale de la Commune pour 2016 s'élève à 226 438.31 €, dont :

. 226 088.31 € contribution pouvant être fiscalisée

350.00 € prestation non fiscalisée.

35 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET L'ASSOCIATION « SUCRE D'ORGE »

Le C.M., à l'unanimité, accepte les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Sucre d'Orge » et autorise le Maire à la signer.

36 – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23 000 € A L'ASSOCIATION « SUCRE D'ORGE »

A l'unanimité, le C.M. approuve les termes de la convention d'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € (loi relative à la transparence financière en matière d'aide publique) afin que soit allouée, à l'association « Sucre d'Orge », une subvention communale de 45 000 € au titre de l'année 2016.

37 - PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les activités suivantes pendant les vacances de printemps 2016 :

. Sortie à Monster Games Laser	4 €
. Sortie cinéma AGEN	3 €
. Sortie au cirque Médrano	5 €
. Visite de la caserne des pompiers	2€

38 – REGLEMENT SINISTRE

Suite aux effractions survenues aux écoles maternelle, primaire et à l'ALSH, GROUPAMA a procédé au remboursement d'un montant de 4 862.62 €.

39 - REGLEMENT PREJUDICE MATERIEL

Suite au préjudice survenu à une borne incendie au lieu-dit «Grabissat » GROUPAMA a procédé au remboursement d'un montant de 432 €.

40 – MARCHES GOURMANDS

A l'unanimité, le C.M. a retenu trois dates pour l'année 2016 : jeudis 30 juin, 28 juillet et 25 août (en soirée). Un emplacement sera attribué gracieusement à chaque exposant. Les organismes concernés par l'organisation de ces marchés seront consultés et la prise d'un arrêté municipal suivra.

LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'AGGLOMERATION D'AGEN (AA)

Monsieur le Maire informe le C.M. que par délibération de l'Agglomération d'AGEN en date du 26 septembre 2013 a été prescrite la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les 29 Communes membres. Afin d'intégrer les Communes de CASTELCULIER et SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC, l'Agglomération d'AGEN par délibération en date du 14 janvier 2016 a prescrit la procédure de révision générale du PLUi sur 31 Communes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet de territoire, est destiné à fixer les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement qui serviront de cadre à l'élaboration du zonage sur l'ensemble des Communes.

Ce document est donc soumis pour débat au C.M., étant précisé :

- . d'une part, qu'il sera soumis à l'attention du public au titre de la concertation à mener à bien,
- . d'autre part, que le projet de PLUi ne pourra être soumis à l'attention du C.M. ou communautaire pour approbation avant un délai de deux mois après le présent débat.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'adéquation du développement urbain et des espaces agricoles, les déplacements, l'équipement commercial, l'habitat, les risques naturels, les zones d'activités existantes, les réseaux, le développement durable retenues pour l'ensemble de l'EPCI. Le débat a eu lieu sur ces orientations en ce qui concerne le territoire de la Commune de CASTELCULIER.

Le secrétaire de séance,

Corinne BARTHE

Olivier GRIMA